

Train d'ordonnances Initiative parlementaire 19.475 « Réduire le risque de l'utilisation de pesticides » : ouverture de la procédure de consultation

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil d'État de la République et Canton de Neuchâtel remercie la Confédération de lui donner la possibilité de faire part de son point de vue dans le cadre de cette consultation.

Ce train d'ordonnances est consacré à un thème très important et d'actualité : la protection de l'eau. La démarche du Conseil fédéral visant cet objectif par le biais de mesures concrètes est donc saluée. Cependant, et bien que le rapport explicatif donne de nombreuses indications, l'appréciation fiable des effets de chacune des trajectoires de réductions sera difficile avant la mise en œuvre des mesures comprenant l'ensemble des législations concernées.

Les mesures envisagées dans le cadre de la présente consultation doivent s'en tenir à la réduction de l'impact négatif lié à l'utilisation de produits phytosanitaires ou les pertes de fertilisants de l'agriculture. Il n'est pas opportun de prévoir d'ores et déjà des mesures faisant partie intégrante de la Politique agricole 22+ ; dont le traitement est suspendu actuellement. Il s'agit notamment de l'exigence de 3,5% de surface de promotion de la biodiversité sur les terres assolées.

Le Conseil d'État est bien conscient de l'importance de diminuer les risques de l'utilisation des pesticides et de réduire les pertes en éléments fertilisants. La plupart des mesures proposées sont donc à saluer. Cependant, ce nouveau train d'ordonnance va considérablement complexifier les choses pour les productrices et producteurs en particulier, le système actuel des paiements directs comprenant déjà bon nombre de mesures différentes pas toujours complètement assimilées par les exploitant-e-s. Ce nouveau paquet de mesures va nécessiter un effort considérable de vulgarisation et d'accompagnement où Agridea se devra de jouer un rôle déterminant.

Une nouvelle fois, la simplification administrative ne fait pas partie des préoccupations des concepteurs de ce projet. Par ailleurs, une grande partie des programmes ne seront que très difficilement contrôlables. La politique agricole doit impérativement subir une refonte approfondie, de manière à la rendre plus simple à appliquer et à expliquer.

Le monitoring de tous les flux d'intrants agricoles (engrais, produits phytosanitaires, concentrés, etc.) va nécessiter un effort important de tous les intervenant-e-s du secteur agricole. Une mise en œuvre adaptée aux besoins des agriculteurs et des administrations cantonales est indispensable.

Les objectifs de réduction des éléments fertilisants sont extrêmement ambitieux. Dans le contexte actuel et en fonction des analyses présentées dans le dossier, l'objectif de réduction des pertes en azote et phosphore de 20% paraît très ambitieux dans un laps de temps aussi court et il s'agira de déterminer des mesures complémentaires tenant compte des attentes du marché et des consommatrices et consommateurs.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de notre considération distinguée.

Neuchâtel, le 18 août 2021

Au nom du Conseil d'État :

Le président,
L. FAVRE

La chancelière,
S. DESPLAND